

Un magistral exposé de la situation économique et des conditions de la prospérité de la France par M. Maurice Olivier au banquet de la Saint-Eloi des fondeurs, à Lille

A l'occasion de la Saint-Eloi, le Syndicat des fondeurs du Nord avait organisé un banquet professionnel qui s'est tenu hier lundi, à 13 h. 15, en l'hôtel Bellevue, à Lille.

Ce banquet fut présidé par M. Maurice Olivier, membre du Conseil national économique, président de la Fédération des syndicats de la petite métallurgie, président du Syndicat général des fondeurs de France, membre du conseil de direction de la Confédération générale du patronat français (C.G.P.F.).

Assistèrent à cette réunion professionnelle, MM. Lobstein, président d'honneur du Syndicat des fondeurs de France, président d'honneur du Comité central d'organisation professionnelle; Koelher, président de la Société des anciens élèves des Ecoles nationales d'arts et métiers, président de la Société nationale d'enseignement technique; Tjjeot, président du Syndicat des fondeurs de l'Ouest; Wertz, président national de l'Association technique de la Chambre syndicale de la fonderie de Lille; Smaghe, président du Syndicat patronal de la métallurgie de Dunkerque; Brion, président de l'Association technique de la fonderie; Leclercq, secrétaire général des fondeurs de France; Wiart, secrétaire général des fondeurs du Nord et du Nord-Est, organisateurs de cette réunion, etc.

Le discours de M. Maurice Olivier, notre distingué concitoyen, fut un magistral exposé de la situation économique et financière de la France. Nous donnons ci-dessous, une analyse de cet exposé.

Notons tout de suite qu'après ce discours, M. Lobstein prononça une politique familiale, consacrée par les allocations familiales augmentées, tandis que lui-même souhaitait l'économie d'organiser sur le plan régional.

Après avoir affirmé que le devoir de tout Français est de servir son pays, M. Olivier déclara que le gouvernement n'a pas voulu le pays livré aux menaces de destruction révolutionnaire par le contrôle des échanges, l'impôt sur le capital, l'arbitraire, le rétrograde, etc. M. Maurice Olivier poursuivit:

« Avec un franc à 7 centimes 1/2, nous ne pouvons pas nous payer plus de trois gouvernements démocratiques avant la fin de la semaine, sans que nous soyons obligés de nous rendre à la frontière, à la fois nos libertés, nos affaires, nos familles et même notre vie.

« C'est le travail seul qui peut assurer à tous la richesse. »

Le plan du gouvernement actuel, dit ensuite M. Olivier, correspond-il à ce que nous attendons d'un gouvernement? Non, car le budgetaire, la fixation de la monnaie, la baisse du coût de la vie, la reprise économique et la restauration du profit? M. Olivier déclara que le programme fiscal demandait un effort de dix milliards, que les économies sont promises « à terme », tandis que la menace de vie chère est immédiate.

« Avec les 40 heures que l'Internationale ouvrière s'est elle-même avouée incapable de faire admettre ailleurs qu'en France, toutes les menaces de France ont senti le poids de la vie chère. »

« Avant tout, proclame M. Maurice Olivier, il faut rétablir l'équilibre économique, et non par des artifices qui conduisent au désastre de l'inflation, à préparer à brève échéance une dévaluation par une nouvelle réévaluation du stock d'or. »

« Faisons-nous nous empêcher de constater, dit-il, que les erreurs de ce plan nous conduisent à une majoration de salaires, avec une cascade de répercussions qui feront augmenter d'autant le coût de la vie. »

« Tandis que le seul problème, aujourd'hui, est de vendre, de vendre beaucoup, pour cela, d'abaisser les prix de revient et d'attirer les consommateurs. »

« Et c'est le travail seul qui peut nous assurer à tous la richesse. »

Les incidents du 30 novembre et des jours suivants devant le Tribunal correctionnel de Lille

Plusieurs condamnations à 4 mois de prison pour entraves à la liberté du travail, outrages, tentative de sabotage et coups

Le Tribunal a connu hier diverses inculpations qui avaient été retenues à la suite d'incidents survenus dans la journée du 30 novembre.

C'est ainsi que Léon Villers, secrétaire adjoint des syndicats cégétistes à Comines, a été condamné à 4 mois de prison pour entraves à la liberté du travail et outrages à magistrats de l'ordre administratif. Il avait pénétré dans les ateliers de la « Cotomorie de Comines » et avait dominé l'ordre aux ouvrières de cesser le travail.

Arrêté et emmené au commissariat, il tint à M. le commissaire et au garde champêtre en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

Il fut aussi réprimandé pour la balance commerciale, en exploitant par les machines propres riches, mais seul peut nous permettre d'exploiter plus et d'importer moins.

Aussi, dit M. Olivier, nous demandons une vraie statistique économique, une « doctrine » en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

Il faut aussi rétablir l'équilibre de la balance commerciale, en exploitant par les machines propres riches, mais seul peut nous permettre d'exploiter plus et d'importer moins.

Aussi, dit M. Olivier, nous demandons une vraie statistique économique, une « doctrine » en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

Il faut aussi rétablir l'équilibre de la balance commerciale, en exploitant par les machines propres riches, mais seul peut nous permettre d'exploiter plus et d'importer moins.

Aussi, dit M. Olivier, nous demandons une vraie statistique économique, une « doctrine » en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

Il faut aussi rétablir l'équilibre de la balance commerciale, en exploitant par les machines propres riches, mais seul peut nous permettre d'exploiter plus et d'importer moins.

Aussi, dit M. Olivier, nous demandons une vraie statistique économique, une « doctrine » en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

Il faut aussi rétablir l'équilibre de la balance commerciale, en exploitant par les machines propres riches, mais seul peut nous permettre d'exploiter plus et d'importer moins.

Aussi, dit M. Olivier, nous demandons une vraie statistique économique, une « doctrine » en nombre inutile, les écoles sans écoles, les 66 offices, etc.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

Un autre aspect de l'assouplissement de la fiscalité retient aujourd'hui l'attention du ministre des Finances: il se rattache à la politique de la race et de la famille.

La commission chargée de mettre la législation fiscale en harmonie avec la nouvelle politique de la natalité, vient d'être constituée. Cet organisme, présidé par M. Loriot, conseiller d'Etat, comprend: MM. Jean-Jacques Bizot, sous-gouverneur de la Banque de France; Boverat, président de la Chambre syndicale des opérations de banque; Bonnaud, directeur général du Comité central des allocations familiales; et le directeur général de la République.

Le décret instituant cette commission a été publié également au « Journal officiel » du 4 décembre 1938.

L'EXCÉDENT DES DÉPÔTS A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Paris, 5 décembre. — Le ministre des P.T.T. communique les opérations du 15 au 15 novembre 1938 de la Caisse nationale d'épargne: Dépôts, 478 millions 029.413 fr.; retraits, 258.288.217 fr.; excédent, 219.741.156 francs.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

Les « Flambeaux » à Lille

L'art de vivre Les forces inconscientes de l'esprit

L'avant-dernière conférence de psychologie appliquée à la psychologie de même aura lieu le jeudi 8 décembre, à 17 h., à la Salle Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Chacun de nous porte en lui des forces mystérieuses susceptibles de lui être très utiles à tous les moments de sa vie.

Quelles sont ces forces? Comment on prend la direction et les utiliser à notre profit?

M. Charles Herrich nous le révélera avec la science psychologique et le magisme talent oratoire que lui connaît maintenant toute l'élite intellectuelle de la région qui se presse à ses conférences avec un enthousiasme croissant.

Vu l'intérêt de cette conférence exceptionnelle, il est prudent de louer ses places au Bureau touristique des « Amis de Lille », Grand-Place, à Lille.

L'Assemblée générale extraordinaire du Syndicat des transporteurs de marchandises de la région du Nord, à Lille

Dimanche, à 10 h., à Lille, café du Pélican, s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire de ce syndicat.

En ouvrant la séance, M. Delaître-Maquey tint à faire remarquer que l'année avait été particulièrement mouvementée et il donna la longue liste des ministres des Travaux publics qui s'étaient succédés.

Il rappela qu'en octobre, le président du conseil supérieur des transports menaçait les transporteurs publics de marchandises de super-taxes qui furent momentanément retirées. Puis c'étaient les décrets-lois.

Après cet exposé, la réunion se termina par le vote d'un vœu demandant à M. Daladier de faire rectifier les erreurs du 12 octobre et 12 novembre qui donnent à la coordination des transports le caractère d'une injustifiable spoliation.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

Un autre aspect de l'assouplissement de la fiscalité retient aujourd'hui l'attention du ministre des Finances: il se rattache à la politique de la race et de la famille.

La commission chargée de mettre la législation fiscale en harmonie avec la nouvelle politique de la natalité, vient d'être constituée. Cet organisme, présidé par M. Loriot, conseiller d'Etat, comprend: MM. Jean-Jacques Bizot, sous-gouverneur de la Banque de France; Boverat, président de la Chambre syndicale des opérations de banque; Bonnaud, directeur général du Comité central des allocations familiales; et le directeur général de la République.

Le décret instituant cette commission a été publié également au « Journal officiel » du 4 décembre 1938.

L'EXCÉDENT DES DÉPÔTS A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Paris, 5 décembre. — Le ministre des P.T.T. communique les opérations du 15 au 15 novembre 1938 de la Caisse nationale d'épargne: Dépôts, 478 millions 029.413 fr.; retraits, 258.288.217 fr.; excédent, 219.741.156 francs.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

Un autre aspect de l'assouplissement de la fiscalité retient aujourd'hui l'attention du ministre des Finances: il se rattache à la politique de la race et de la famille.

La commission chargée de mettre la législation fiscale en harmonie avec la nouvelle politique de la natalité, vient d'être constituée. Cet organisme, présidé par M. Loriot, conseiller d'Etat, comprend: MM. Jean-Jacques Bizot, sous-gouverneur de la Banque de France; Boverat, président de la Chambre syndicale des opérations de banque; Bonnaud, directeur général du Comité central des allocations familiales; et le directeur général de la République.

Le décret instituant cette commission a été publié également au « Journal officiel » du 4 décembre 1938.

L'EXCÉDENT DES DÉPÔTS A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Paris, 5 décembre. — Le ministre des P.T.T. communique les opérations du 15 au 15 novembre 1938 de la Caisse nationale d'épargne: Dépôts, 478 millions 029.413 fr.; retraits, 258.288.217 fr.; excédent, 219.741.156 francs.

LA DÉTENTE FISCALE

Réduction des droits sur actes de formation des sociétés

Le décret-loi tendant à l'assouplissement de la fiscalité reçoit une application progressive. La commission de détaxe fiscale est en plein travail; son activité s'est déjà concrétisée par une diminution très importante des droits d'enregistrement pour les actes de la création d'entreprises nouvelles.

Le « Journal officiel » du 4 décembre 1938 publie, en effet, un décret qui ramène des droits de 3 % à 0,25 %.

« Est réduit à 0,25 %, en ce qui concerne les apports en numéraire, le droit exigible en vertu du premier alinéa de l'article 445 sur les actes de formation de sociétés postérieurs au 30 novembre 1938 et enregistrés avant le 1er janvier 1940. »

Advertisement for 'QUARTARO' by EDUARD ADENIS, featuring a stylized figure and text describing the product's benefits.

Advertisement for 'LA DÉTENTE FISCALE' with detailed text about tax reductions and financial news.

Advertisement for 'LA DÉTENTE FISCALE' with detailed text about tax reductions and financial news.

Advertisement for 'LA DÉTENTE FISCALE' with detailed text about tax reductions and financial news.